

18-05.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Madame Lyne Beaulieu (secrétaire); messieurs Dany April, François Dornier (président), Alexandre Ouellet, Michel Pineault (téléphone) et Mario Ross.

Était absent : monsieur Raymond Lacroix.

18-05.02 – ORDRE DU JOUR

- .01 – Vérification des présences
- .02 – Lecture et adoption de l'ordre du jour
- .03 – Procès-verbal de la 4^e (18-04) réunion du comité exécutif
 - a) Adoption
 - b) Suites
- .04 – Nomination au poste à la direction adjointe aux Études, responsable des programmes du Cégep de Rimouski: *adoption*
- .05 – Acquisition de 11 photocopieurs multifonctions (phase III) : *adoption*
- .06 – Acquisition d'un stérilisateur à vapeur en Technologie d'analyses biomédicales : *adoption*

Le point d'information *Modifications du Règlement relatif aux acquisitions de biens et services ainsi qu'aux travaux de construction (catégorie C-8 du Cahier de gestion)* est ajouté à l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Dany April et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

18-05.03 – PROCÈS-VERBAL DE LA 4^E (18-04) RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF

a) Adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur Dany April, APPUYÉ par monsieur Mario Ross et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la quatrième (18-04) assemblée soit adopté tel qu'il a été proposé.

b) Suites

Il n'y a pas de suites à donner.

18-05.04 – NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION ADJOINTE AUX ÉTUDES, RESPONSABLE DES PROGRAMMES DU CÉGEP DE RIMOUSKI : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

En juin 2016, le poste de direction adjointe aux Services éducatifs, coresponsable du Service de la qualité de l'enseignement et des programmes, est devenu vacant à la suite de l'affectation temporaire de sa titulaire, madame Julie Gasse, au poste de directrice adjointe à la Direction générale, responsable du Bureau de l'information et de la promotion du Collège de Rimouski (CE 16-04.05).

Afin de pourvoir le poste, le comité exécutif avait alors formé un comité de sélection (CE 16-05.05) et un concours avait été ouvert à l'interne, soit auprès du personnel du collège.

Rappelons qu'à la suite de la réorganisation administrative du collège adoptée par le conseil d'administration du 19 septembre 2017 (CA 17-05.12), ce poste est maintenant nommé direction adjointe aux Études, responsable des programmes.

Au terme du processus de sélection, madame Lucie Bernier avait été nommée afin d'occuper le remplacement de madame Julie Gasse (CE 16-06.04). Madame Lucie Bernier occupe cette fonction depuis le 29 août 2016.

Le 8 janvier dernier, madame Gasse a été nommée directrice des Formations continues et du développement institutionnel (CA 18-01.03) et a remis sa démission.

Le collège prévoit de nombreux mouvements de personnel aux cours des prochaines années.

CONSIDÉRANT la vacance au poste de direction adjointe aux Études, responsable des programmes;

CONSIDÉRANT les règles de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) ainsi que celles de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion);

CONSIDÉRANT que madame Lucie Bernier occupe cette fonction depuis sa nomination intérimaire en août 2016 (CE 16-06.04);

CONSIDÉRANT le processus de sélection dûment complété en juillet 2016 (CE 16-05.05) et l'approbation de l'Association locale des cadres à la suite de la consultation menée afin de procéder à la nomination de madame Bernier sans affichage. Cette façon de faire est exceptionnelle;

Il est PROPOSÉ par monsieur Alexandre Ouellet APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la nomination de madame Lucie Bernier au poste de directrice adjointe aux Études, responsable des programmes du Cégep de Rimouski.

18-05.05 – ACQUISITION DE 11 PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS (PHASE III) : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Dans le cadre de la réingénierie du système d'impression au Cégep de Rimouski (phase III), le collège a procédé à un appel d'offres sur invitation dans le but d'acquérir 11 photocopieurs de dernière technologie destinés à des endroits stratégiques (départements et services) au Cégep de Rimouski ainsi qu'au Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC).

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que 11 photocopieurs sont nécessaires pour combler les besoins en impression de la phase III, soit 9 au Cégep de Rimouski et 2 au Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC);

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de revendeurs locaux afin de respecter le *Règlement relatif aux acquisitions de biens et services ainsi qu'aux travaux de construction* (Règlement n° 11-01.28, catégorie C-8 du Cahier de gestion), soit Les Services Kopilab de Sainte-Luce et le Centre bureautique de Rimouski;

CONSIDÉRANT que les deux fournisseurs ont répondu à l'invitation;

CONSIDÉRANT que Les Services Kopilab sont les plus bas soumissionnaires avec un prix de 62 516,51 \$ (toutes taxes incluses) comparativement à 115 733,84 \$ (toutes taxes incluses) pour le Centre bureautique Rimouski;

CONSIDÉRANT que la soumission déposée par Les Services Kopilab est conforme au devis technique et à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que les équipements proposés par Les Services Kopilab sont de la nouvelle génération de multifonctions avec technologie de pointe et complètent les équipements déjà acquis lors des phases I et II;

CONSIDÉRANT que le Service des technologies de l'information du collège recommande l'offre de Les Services Kopilab;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Ross, APPUYÉ par monsieur Dany April et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'acquisition de 11 photocopieurs multifonctions de marque Toshiba de Les Services Kopilab, au montant total de 62 516,51 \$ (toutes taxes incluses).

18-05.06 – ACQUISITION D'UN STÉRILISATEUR À VAPEUR POUR LE DÉPARTEMENT DE TECHNOLOGIE D'ANALYSES BIOMÉDICALES : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Un stérilisateur est un appareil qui permet la destruction ou l'élimination complète de tous les micro-organismes, en vue de s'assurer que le matériel utilisé est stérile dans un contexte de biosécurité. Le Cégep de Rimouski compte un seul stérilisateur qui sert à la gestion des déchets biomédicaux et à la stérilisation des milieux de culture en microbiologie. De même, les départements d'analyses biomédicales, de biologie et de soins infirmiers utilisent cet appareil.

Par ailleurs, le stérilisateur actuel acheté en 2003 montre des signes avancés d'usure. Son remplacement est donc nécessaire.

CONSIDÉRANT qu'il faut remplacer le stérilisateur actuel devenu désuet;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de deux fournisseurs ayant obtenu de Santé Canada une homologation / licence d'établissement pour les instruments médicaux, soit Getinge Canada Ltée et Steris Canada inc. Et ce, dans le respect du *Règlement relatif aux acquisitions de biens et services ainsi qu'aux travaux de construction* (Règlement n° 11-01.28, catégorie C-8 du Cahier de gestion);

CONSIDÉRANT que Getinge Canada Ltée est le plus bas soumissionnaire avec un montant de 72 336,52 \$ (toutes taxes incluses), comprenant un contrat de service de cinq ans, comparativement à Steris Canada inc. dont la soumission est de 80 902,16 \$ (toutes taxes incluses);

CONSIDÉRANT que la soumission déposée par Getinge Canada Ltée est conforme au devis technique et à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le Département de technologie d'analyses biomédicales recommande l'offre de Getinge Canada Ltée;

CONSIDÉRANT que la technologie de Getinge Canada Ltée est reconnue par le Département de technologie d'analyses biomédicales, ayant ce type d'appareil depuis 15 ans;

Il est PROPOSÉ par monsieur Alexandre Ouellet, APPUYÉ par monsieur Mario Ross et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'acquisition d'un stérilisateur à vapeur, modèle 533LS, de la compagnie Getinge Canada Ltée, pour un montant total de **72 336,52 \$** (toutes taxes incluses).

18-05.07 – MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT RELATIF AUX ACQUISITIONS DE BIENS ET SERVICES AINSI QU'AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION (RÈGLEMENT N° 11-01.26, CATÉGORIE C-8 DU CAHIER DE GESTION) : INFORMATION

Monsieur François Dornier informe les membres du comité exécutif que le cégep ira de l'avant dans les modifications à apporter au *Règlement relatif aux acquisitions de biens et services ainsi qu'aux travaux de construction* (Règlement n° 11-01.26, catégorie C-8 du Cahier de gestion).

Ces modifications auront pour effet que le comité exécutif autorisera dorénavant les travaux ou achats entre 100 000 \$ et 1 million et que le conseil d'administration autorisera les travaux ou achats de plus de 1 million.

Le point sera présenté à la séance du conseil d'administration du 17 avril 2018. Le contenu de la Fédération des cégeps procède à la révision du Règlement qui sera déposé pour avis de motion.

La séance est levée à 16 h 30.

président

secrétaire